

CHARTRE ASAALI « Valeurs communes pour mener un projet apicole et de développement »

Les projets présents sur le site « WWW.ASAALI.NET » ont pour mission d'améliorer les conditions de vie de communautés rurales du Sud marginalisées. Ces projets sont menés de manière désintéressée, dans un but de partage et de transmission de savoirs.

Cette charte a pour objectif de définir les valeurs communes auxquelles adhèrent les porteurs de ces projets ainsi que leurs bénéficiaires. Elle a été rédigée par Miel Maya Honing en collaboration avec un groupe d'apiculteurs belges.

NOS DIX VALEURS COMMUNES

1. **Projet endogène** : initié et porté par la population locale bénéficiaire, utilisant les ressources, connaissances et équipements locaux (primauté à l'achat d'intrants locaux).
2. **Projet porté par un collectif, où grands et petits apiculteurs trouvent leur place** : le projet bénéficie à l'ensemble des apiculteurs qui portent le projet, même si les ruchers sont individuels. Une attention particulière est portée aux petits apiculteurs.
3. **Projet centré sur l'appropriation des savoirs, la formation et le suivi sur le long terme.**
4. **Projet favorisant l'échange d'expérience, le partage des savoirs et le réseautage.**
5. **La durabilité/pérennité économique et financière des activités menées est recherchée afin d'arriver à l'autofinancement.** Les dons de matériel sont effectués uniquement à des fins didactiques et d'encadrement.
6. **Partenariat** : une grande importance est accordée à la dimension humaine du partenariat, à la connaissance concrète du terrain et des bénéficiaires de la part des partenaires techniques et financiers (bailleurs de fonds). Une relation de confiance forte existe entre les bénéficiaires et les différents partenaires. Celle-ci est basée sur l'autonomie, la responsabilité et le respect mutuel.
7. **Dimension genre** : une attention particulière est donnée à l'implication des femmes dans les décisions et l'exécution des activités du projet, qui tiendront compte de leurs besoins spécifiques.
8. **Dimension environnementale** : implication des bénéficiaires dans la connaissance et la préservation de l'environnement du projet ; pratique apicole écologique et respectueuse de l'abeille.
9. **Les collectifs bénéficiaires des projets fonctionnent sur base de la démocratie / de la sociocratie, du consensus et de la concertation.**
10. **Primauté à la commercialisation au niveau local.**

(version mise à jour le 28/02/2019)